

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [2]

Artikel: L'initiative de l'AFDJ a abouti (JU)

Autor: mh

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277481>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

LES FEMMES UNIVERSITAIRES VAUDOISES ONT 60 ANS

En décembre dernier, l'Association vaudoise des femmes universitaires fêta son 60e anniversaire. Un tiers des membres avaient répondu à la convocation de Nicole Grin, la présidente actuelle. Au cours d'un charmant souper, les quelque 75 femmes présentes entendirent évoquer l'époque de la fondation et rappeler quelques souvenirs épiques des premières années. Fleurs et compliments furent distribués aux anciennes présidentes et aux membres les plus âgées, dont l'une avait été parmi les fondatrices de la section vaudoise.



Nicole Grin

C'est en mars 1924 que se créa, à Berne, l'Association suisse des femmes universitaires, groupant quatre sections : Bâle, Berne, Genève et Zurich. De section vaudoise, point ! Pourtant, une licenciée ès lettres et écrivain, Berthe Vuillemin, avait tenté de réunir une assemblée : les convocations et questionnaires envoyés en hiver 1923 à une cinquantaine de diplômées n'eurent pas de succès. Ne perdant pas courage, elle invita chez elle quelques femmes universitaires vaudoises, en octobre 1924, et la section vaudoise fut enfin créée par Mmes Bergier, Bugnion, Daepfen, Picot, Quinche, Roulet, Vuillemin, Florian et Milloud (les deux dernières vivent encore). La nouvelle section put envoyer une déléguée à l'assemblée générale de l'Association suisse, le 19 octobre, jour où elle fut intégrée à ladite association.

SOUVENIRS, SOUVENIRS...

L'AVFU dont les buts sont la défense des intérêts professionnels de ses membres, l'encouragement à des travaux scientifiques et l'entretien de relations amicales entre femmes de différentes

formations organisa dès le début conférences et débats sur toutes sortes de sujets. En 1927, par exemple, se tint un intéressant débat sur le pastorat féminin : les professeurs de théologie Fernel et Bridel exposèrent les points de vue différents de l'Eglise nationale vaudoise et de l'Eglise libre en la matière ; l'Eglise libre avait confié en 1924 déjà la suffragance d'une paroisse à une « bachelère en théologie ». Malgré l'espoir exprimé par le professeur Bridel à cette occasion de « voir évoluer la situation rapidement », il faudra attendre le 15 décembre 1972 pour que le Synode de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud accorde aux femmes « l'accès à tous les ministères ». Si le canton de Vaud fut le premier à reconnaître les droits civiques aux femmes, il fut précédé, dans le domaine du pastorat féminin, par plusieurs cantons et d'une bonne longueur !

«PATIENCE ET PERSUASION»

Les sujets épineux ne rebutaient pas l'AVFU puisqu'en 1927 toujours, elle organisa une conférence sur le fascisme. Que de thèmes différents traités en 60 ans, que de problèmes étudiés dans tous les domaines, scientifique, littéraire ou civique. Pour n'en citer qu'un, bien des membres se souviennent encore d'un remarquable exposé sur l'égalité des salaires où la conférencière disait qu'il faudrait user « de patience et de persuasion pour y arriver » ! C'était il y a plus de trente ans !

A côté des études et des débats, l'entraide a joué — et joue encore — un grand rôle : colis pendant la guerre, action en faveur de réfugiées, bourses pour des étudiantes...

Tous ces souvenirs furent évoqués avec style, finesse et humour par Nicole Grin et plusieurs anciennes présidentes et vice-présidentes. — (sch)

GALOP FINAL POUR LE GROUPE D'ETUDE DE LA CONDITION FEMININE (NE)

Si l'intention du Groupe d'étude de la condition féminine était de terminer ses travaux à la fin de l'automne, il a fallu se rendre à l'évidence : l'ampleur des problèmes à recenser méritait amplement des prolongations. C'est donc à la fin du mois de février que le rapport final sera remis au Conseil d'Etat neuchâtelois.

La plupart des sous-groupes ont déjà rendu le résultat de leurs travaux à la coordinatrice, Yolande North, et la syn-

thèse de ceux-ci sera discutée ce mois-ci, au cours d'une dernière séance.

Rappelons que le Groupe d'étude s'est attelé à sa tâche en août 1983, la répartissant en cinq secteurs : vie professionnelle, sécurité sociale, famille, formation, vie politique et culturelle.

Reste à savoir quel accueil les autorités feront à ce rapport, elles qui auront à prendre position lors de la discussion devant le Grand Conseil de la motion, déposée en mars 1983 par Loyse Hunziker et Jeanne Philippin, réclamant la nomination d'un ou d'une déléguée à la condition féminine. En tous les cas, si ce poste est créé, le Groupe d'étude aura grandement mâché la besogne du ou de la préposée dans deux de ses tâches : en recensant les inégalités effectives et juridiques existant dans le canton et celles de la vie courante pour essayer de faire évoluer l'image de la femme dans les mentalités. — (alg)

L'INITIATIVE DE L'AFDJ A ABOUTI (JU)

Après la non-élection de Liliane Uchtenhagen, en décembre 1983, le comité jurassien de l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) décidait de lancer une initiative, demandant l'élection du Conseil fédéral par le peuple, avec l'introduction de l'exigence d'une représentation équilibrée des communautés linguistiques et la garantie d'une présence des deux sexes.

Après une année d'efforts, l'AFDJ a pu annoncer, le 18 décembre 1984, l'aboutissement de son initiative, qui a recueilli 6 112 signatures. Elle va maintenant être transmise au Parlement de la République et canton du Jura. Il s'agit, en effet, d'une initiative cantonale en matière fédérale ; il appartient donc au Parlement jurassien d'en traiter dans un premier temps. S'il l'accepte, il devra alors la transmettre aux Chambres fédérales.

UN THEME ANCIEN

Le projet d'élection du Conseil fédéral par le peuple est un thème ancien, qui refait régulièrement surface.

En 1848 déjà, lors de l'élaboration de la Constitution fédérale, une proposition allant dans ce sens est repoussée de justesse, par 10 voix contre 9. Plus tard, en 1900 puis en 1940, deux initiatives sont lancées, qui finissent dans un tiroir... Celle de l'AFDJ n'a sans doute pas beaucoup plus de chances. Au niveau cantonal déjà, elle s'est heurtée à l'opposition du PDC, les autres partis ne s'étant pas encore prononcés. Ce n'est pas tant la revendication féministe (présence d'élus des deux sexes garantie) que celle con-

d'un canton à l'autre

cernant une représentation équilibrée des communautés linguistiques qui inquiète les opposants à cette initiative. Mais, l'AFDJ en est bien consciente et le proclame bien haut : son but est de lancer le débat sur la sauvegarde des communautés linguistiques. Par cette initiative, l'Association souhaite « susciter, au Parlement jurassien et aux Chambres fédérales, une réflexion fondamentale sur la démocratie, les droits du peuple, le fédéralisme et surtout la sauvegarde des entités linguistiques ». Projet ambitieux, mais les femmes jurassiennes n'ont peur de rien... — (mh)

ASPASIE: UNE AG PAS COMME LES AUTRES (GE)

D'abord elle se tenait au théâtre de la Traverse, en plein cœur des Pâquis, ensuite elle s'est terminée par un défilé de mode insolite qui se voulait une réflexion rigolote sur la fonction sociale du vêtement.

La nouvelle présidente, Danièle Le-comte, rappela les buts de cette associa-

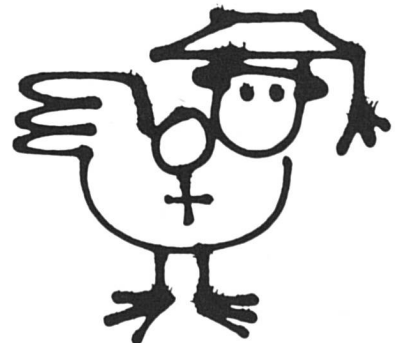
tion féminine pas comme les autres: «éviter la marginalisation des personnes exerçant la prostitution, permettre une meilleure défense collective face à leurs problèmes spécifiques, répondre aux demandes individuelles des prostituées en créant un lieu de rencontres et d'échange des personnes intéressées et touchées par la prostitution...»

L'assemblée était nombreuse. En plus de quelques prostituées (40 sont membres d'Aspasie alors que la ville de Genève en compte 300), on notait la présence de représentantes du Département de la Prévoyance sociale, de l'Hospice général, des associations féminines, d'Anaïs, (autre association de défense des prostituées) et de plusieurs travailleurs sociaux. Une assistante sociale «prêtée» par l'Hospice général travaille à mi-temps pour Aspasie. Elle organise fêtes, repas et discussions sérieuses sur les assurances sociales, la toxicomanie, certains films. Le budget 1985 se monte à plus de 30 000 francs. Il n'est pas suffisant. Pour terminer, l'assemblée a voté une résolution demandant que le Conseil d'Etat mette en pratique rapidement la réduction du délai de 3 à 1 an pour délivrer le Certificat de bonne vie et mœurs aux personnes renonçant à la prostitution.

(jbw)

LES PREMIERES AVOCATES (BE)

Le district de Moutier, dans le Jura bernois, compte, depuis peu, deux avocates, les premières de son histoire. Ces pionnières sont Me Françoise Stocker, de Muriaux, et Me Carmen Bosshard, de Delémont, qui se sont toutes les deux associées à des cabinets de la région. Elles pourront exercer aussi bien dans le canton de Berne que dans celui du Jura. — (mh)



... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de la Servette, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 28 00 11

Votre banque cantonale

